

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2026**

Délibération n° 2026-01-004

Date de la convocation : 31 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 5

Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le six février deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à MANDON Geneviève

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à RAYMOND Jonathan

LARGERON Olivier, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à LESCANNE Etienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260206-2026-01-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Absent excusé :

Secrétaire : SANTIAGO François

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AUX CHALAYES

Monsieur le maire rappelle que chaque année, l'Etat peut accorder aux collectivités qui répondent aux critères d'éligibilité, une subvention sur un projet d'investissement sélectionné par une commission départementale.

Il est proposé de présenter pour la campagne DETR 2026 le projet de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement quartier des Chalayes afin de réduire leur impact – réduction des eaux claires parasites permanentes - Phase 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition et SOLLICITE le concours de l'Etat pour la DETR pour l'année 2026 sur le dossier suivant :

Mise en conformité des réseaux d'assainissement quartier des Chalayes afin de réduire leur impact – réduction des eaux claires parasites permanentes- Phase 4

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 février 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
François SANTIAGO